



MINISTERE DE LA JUSTICE

DECRET N° 2011-489

Portant réorganisation des Directions Régionales de l'Administration Pénitentiaire

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n° 2003-011 du 03 septembre 2003 portant Statut Général des fonctionnaires ;

Vu la Loi n° 95-010 du 10 Juillet 1995 portant statut du Personnel du Corps de l'Administration Pénitentiaire ;

Vu la Loi n° 2004-001 du 17 juin 2004 relative aux Régions ;

Vu le Décret n° 59-028 du 24 février 1959 portant rattachement de l'Administration Pénitentiaire au Ministère de la Justice ;

Vu les Décrets n° 2003-710, 711, 712, 713, 714 et 715 du 01 juillet 2003 portant application de la Loi n° 95-010 du 10 juillet 1995 ;

Vu le Décret n° 2006-015 du 17 janvier 2006 portant organisation générale de l'Administration Pénitentiaire ;

Vu le Décret n° 2008-438 du 05 Mai 2008 modifié et complété par le Décret n° 2009-980 du 14 juillet 2009 fixant les attributions du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, ainsi que l'organisation générale de son Ministère ;

Vu le Décret n° 2011-137 du 16 mars 2011 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 2011-147 du 26 mars 2011 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Entendu les Résolutions prises lors de l'atelier de réflexion de l'Administration Pénitentiaire du 27 et 28 Juillet 2009 ;

Sur proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice ;

En Conseil du Gouvernement;

DECRETE :

Article premier :- La compétence d'une Direction Régionale de l'Administration Pénitentiaire s'étend au niveau des districts rentrant dans la délimitation géographique de sa Région d'implantation telle que fixée par la Loi n° 2004-001 du 17 juin 2004 relative aux Régions et ce, conformément au tableau annexé au présent décret.

Article 2 :- Une Direction Régionale de l'Administration Pénitentiaire d'ITASY est mise en place à MIARINARIVO dont la compétence s'étend dans les districts de Miarinarivo, d'Arivonimamo, et de Soavinandriana.

Tous les Etablissements Pénitentiaires, tels que définis par l'article 06 du décret n°2006-015 du 17 janvier 2006 portant organisation générale de l'Administration Pénitentiaire et, rentrant dans cette délimitation géographique, sont de la compétence de ladite Direction Régionale notamment : la Maison de Force d'Andrangaranga, la Maison Centrale de Miarinarivo, la Maison Centrale d'Arivonimamo, la Maison de Sûreté de Soavinandriana, et les Camps Pénaux s'y trouvant.

Article 3 :- Une Direction Régionale de l'Administration Pénitentiaire de VATOVAVY FITOVINANY est mise en place à MANAKARA dont la compétence s'étend dans les districts de Mananjary, de Manakara, d'Ikongo, et d'Ifanadiana.

Tous les Etablissements Pénitentiaires, tels que définis par l'article 06 du décret n°2006-015 du 17 janvier 2006 portant organisation générale de l'Administration Pénitentiaire et, rentrant dans cette délimitation géographique, sont de la compétence de ladite Direction Régionale notamment : la Maison Centrale de Manakara, la Maison Centrale de Mananjary, la Maison Centrale d'Ikongo, la Maison de Sûreté d'Ifanadiana, et les Camps Pénaux s'y trouvant.

Article 4 :- Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont et demeurent abrogées.

Article 5:- Le Ministre des Finances et du Budget, le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et des Lois Sociales, et le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République./-

Article 6 :- Le présent décret, en raison de l'urgence et conformément aux dispositions de l'article 6 de l'ordonnance n°62-041 du 19 septembre 1962 relative aux dispositions générales de droit interne et de droit international privé, entre en vigueur, dès qu'il aura reçu une publication par voie radiodiffusée et/ou télévisée ou affichage, indépendamment de son insertion au journal officiel de la République.

Fait à Antananarivo, le 06 septembre 2011

**Par le PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT**

Albert Camille VITAL

**Le Ministre de la Fonction Publique,
du Travail et des Lois Sociales
Henri RASAMOELINA**

**Le Ministre des Finances et du Budget,
Hery RAJAONARIMAMPIANINA**

**Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice
Christine RAZANAMHASOA RAKOTOZAFY**

**POUR AMPLIATION CONFORME
Antananarivo, le
LE SECRETAIRE GENERAL
DU GOUVERNEMENT**

RALALA Roger

**ANNEXE AU DECRET n° 2011- 489 DU 06 SEPTEMBRE 2011 PORTANT
REORGANISATION DES DIRECTIONS REGIONALES DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE**

DIRECTIONS REGIONALES DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE ET LOCALITE D'IMPLANTATION RESPECTIVE	DELIMITATION GEOGRAPHIQUE ET ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES COIFFES
<p>ANALAMANGA Localité d'implantation : Antananarivo Renivohitra</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Districts de</i> : Antananarivo Renivohitra, Antananarivo Avaradrano, Antananarivo Atsimondrano, Manjakandriana, Ambohidratrimo, Andramasina, Ankazobe, Anjozorobe - <i>Etablissements Pénitentiaires</i> : Maison de Force de Tsiafahy, Maison Centrale d'Antananarivo, Maison Centrale d'Ankazobe, Maison de Sûreté de Manjakandriana, Centre de Rééducation de Mandrosoa (Anjanamasina), les Camps Pénaux se trouvant dans ces districts.
<p>VAKINANKARATRA Localité d'implantation : Antsirabe I</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Districts de</i> : Antsirabe I, Antsirabe II, Betafo, Faratsiho, Antanifotsy, Ambatolampy - <i>Etablissements Pénitentiaires</i> : Maison Centrale d'Antsirabe, Maison Centrale d' Ambatolampy, Maison de Sûreté de Faratsiho, Maison de Sûreté de Mandoto, les Camps Pénaux se trouvant dans ces districts.
<p>MATSIATRA AMBONY Localité d'implantation : Fianarantsoa I</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Districts de</i> : Fianarantsoa I, Ambalavao, Ambohimahasoa - <i>Etablissements Pénitentiaires</i> : Maison Centrale de Fianarantsoa, Maison de Sûreté d'Ambalavao, Maison de Sûreté d'Ikalavavony, les Camps Pénaux se trouvant dans ces districts.
<p>ATSIMO ATSIANANA Localité d'implantation : Farafangàna</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Districts de</i> : Farafangàna, Vangaindrano, Midongy, Vondrozo, Befotaka - <i>Etablissements Pénitentiaires</i> : Maison Centrale de Farafangàna, Maison de Sûreté de Midongy Atsimo, Maison de Sûreté de Vangaindrano, Maison de Sûreté de Vondrozo, les Camps Pénaux se trouvant dans ces districts.
<p>ATSIMO ANDREFANA Localité d'implantation : Toliara I</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Districts de</i> : Toliara I, Toliara II, Morombe, Sakaraha, Ampanihy, Ankazoabo, Benenitra, Beroroha, Betioky - <i>Etablissements Pénitentiaires</i> : Maison de Force de Vohitany, Maison Centrale de Toliara, Maison Centrale de Morombe, Maison Centrale d'Ankazoabo Sud, Maison Centrale d'Ampanihy, Maison de Sûreté de Beroroha, Maison de Sûreté de Sakaraha, les Camps Pénaux se trouvant dans ces districts.

<p>MENABE Localité d'implantation : Morondava</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Districts de</i> : Morondava, Miandrivazo, Belo Tsiribihina, Mahabo, Manja - <i>Etablissements Pénitentiaires</i> : Maison Centrale de Morondava, Maison Centrale de Miandrivazo, Maison de Sûreté de Belo Tsiribihina, Maison de Sûreté de Mahabo, Maison de Sûreté de Mandabe, les Camps Pénaux se trouvant dans ces districts.
<p>ANOSY Localité d'implantation : Tolanaro</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Districts de</i> : Tolagnaro, Betroka, Amboasary - <i>Etablissements Pénitentiaires</i> : Maison Centrale de Tolanaro, Maison Centrale de Betroka, Maison de Sûreté d'Amboasary Sud, les Camps Pénaux se trouvant dans ces districts.
<p>BOENY Localité d'implantation : Mahajanga I</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Districts de</i> : Mahajanga I, Mahajanga II, Ambatoboeny, Marovoay, Mitsinjo, Soalala - <i>Etablissements Pénitentiaires</i>: Maison Centrale de Mahajanga, Maison de Sûreté d'Ambatoboeny, Maison de Sûreté de Marovoay, Maison de Sûreté de Mitsinjo, les Camps Pénaux se trouvant dans ces districts.
<p>MELAKY Localité d'implantation : Maintirano</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Districts de</i> : Maintirano, Antsalova, Morafenobe, Ambatomainty, Besalampy - <i>Etablissements Pénitentiaires</i> : Maison Centrale de Maintirano, Maison de Sûreté d'Antsalova, Maison de Sûreté de Morafenobe, Maison de Sûreté de Besalampy, les Camps Pénaux se trouvant dans ces districts.
<p>ATSINANANA Localité d'implantation : Toamasina I</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Districts de</i> : Toamasina I, Toamasina II, Brickaville, Antanambao Manampotsy, Mahanoro, Marolambo, Vatomandry - <i>Etablissements Pénitentiaires</i> : Maison Centrale de Toamasina, Maison Centrale de Vatomandry, Maison de Sûreté de Mahanoro, les Camps Pénaux se trouvant dans ces districts.
<p>ALAO TRA MANGORO Localité d'implantation : Ambatondrazaka</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Districts de</i> : Ambatondrazaka, Amparafaravola, Andilamena, Anosibe An'ala, Moramanga - <i>Etablissements Pénitentiaires</i> : Maison Centrale d'Ambatondrazaka, Maison Centrale de Moramanga, Maison de Sûreté d'Andilamena, Maison de Sûreté d'Anosibe An'ala, les Camps Pénaux se trouvant dans ces districts.
<p>DIANA Localité d'implantation : Antsiranana I</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Districts de</i> : Antsiranana I, Antsiranana II, Ambilobe, Ambanja, Nosy Be - <i>Etablissements Pénitentiaires</i>: Maison Centrale d'Antsiranana, Maison Centrale d'Ambanja, Maison Centrale de Nosy Be, Maison de Sûreté d'Ambilobe, les Camps Pénaux se trouvant dans ces districts.

<p>SAVA Localité d'implantation : Sambava</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Districts de</i> : Sambava, Antalaha, Iharana, Andapa - <i>Etablissements Pénitentiaires</i> : Maison Centrale d'Antalaha, Maison de Sûreté de Sambava, Maison de Sûreté d'Andapa, Maison de Sûreté de Vohémar, les Camps Pénaux se trouvant dans ces districts.
<p>SOFIA Localité d'implantation : Antsohihy</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Districts de</i> : Antsohihy, Analalava, Bealanana, Befandriana Avaratra, Mampikony, Mandritsara, Boriziny - <i>Etablissements Pénitentiaires</i> : Maison Centrale d'Antsohihy, Maison Centrale d'Analalava, Maison Centrale de Mampikony, Maison Centrale de Mandritsara, Maison de Sûreté de Befandriana Avaratra, les Camps Pénaux se trouvant dans ces districts.
<p>VATOVAVY FITOVINANY Localité d'implantation : Manakara</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Districts de</i> : Manakara, Mananjary, Nosy Varika, Vohipeno, Ikongo, Ifanadiana - <i>Etablissements Pénitentiaires</i> : Maison Centrale de Manakara, Maison Centrale de Mananjary, Maison Centrale d' Ikongo, les Camps Pénaux se trouvant dans ces districts.
<p>AMORON'I MANIA Localité d'implantation : Ambositra</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Districts de</i> : Ambositra, Fandriana, Ambatofinandrahana, Manandriana - <i>Etablissements Pénitentiaires</i> : Maison Centrale d'Ambositra, Maison de Sûreté de Fandriana, Maison de Sûreté d'Ambatofinandrahana, les Camps Pénaux se trouvant dans ces districts.
<p>ANALANJIROFO Localité d'implantation : Fenoarivo Atsinanana</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Districts de</i> : Mananara Avaratra, Maroantsetra, Soanierana Ivongo, Vavatenina, Sainte Marie - <i>Etablissements Pénitentiaires</i> : Maison Centrale de Maroantsetra, Maison de Sûreté de Fenoarivo Atsinanana, Maison de Sûreté de Mananara Avaratra, Maison de Sûreté de Vavatenina, Maison de Sûreté de Sainte Marie, les Camps Pénaux se trouvant dans ces districts.
<p>IHOROMBE Localité d'implantation : Ihosy</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Districts de</i> : Ihosy, Iakora, Ivohibe - <i>Etablissements Pénitentiaires</i>: Maison Centrale d'Ihosy, Maison de Sûreté d'Iakora, Maison de Sûreté d'Ivohibe, Maison de Sûreté de Ranohira, les Camps Pénaux se trouvant dans ces districts.
<p>ANDROY Localité d'implantation : Ambovombe</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Districts de</i> : Ambovombe, Bekily, Beloha, Tsiombe - <i>Etablissements Pénitentiaires</i> : Maison de Sûreté d'Ambovombe, Maison de Sûreté de Bekily, Maison de Sûreté, les Camps Pénaux se trouvant dans ces districts.
<p>BETSIBOKA Localité d'implantation : Maevatanàna</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Districts de</i> : Maevatanàna, Kandrehô, Tsaratanàna - <i>Etablissements Pénitentiaires</i> : Maison Centrale de Maevatanàna, les Camps Pénaux se trouvant dans ces districts.

BONGOLAVA Localité d'implantation : Tsiroanomandidy	- <i>Districts de</i> : Tsiroanomandidy, Fenoarivobe - <i>Etablissements Pénitentiaires</i> : Maison Centrale de Tsiroanomandidy, les Camps Pénaux se trouvant dans ces districts.
ITASY Localité d'implantation : Mianarivo	- <i>Districts de</i> : Miarinarivo, Arivonimamo, Soavinandriana - <i>Etablissements Pénitentiaires</i> : Maison de Force d'Andrangaranga, Maison Centrale de Miarinarivo, Maison Centrale d'Arivonimamo, Maison de Sûreté de Soavinandriana, les Camps Pénaux se trouvant dans ces districts.

Vu pour être annexé au Décret n° 2011- 489 du 06 Septembre 2011 Portant réorganisation des Directions Régionales de l'Administration Pénitentiaire

**Le PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT**

**Le Général de Brigade,
Albert Camille VITAL**